

# Quand un procureur reproche à l'agressée sexuelle d'être rentrée seule chez elle à 3 heures du matin...

écrit par Christine Tasin | 17 janvier 2017



On vit un monde de fous, et chaque jour on en a des preuves innombrables.

En témoigne ce procès que nous a signalé Maxime : celui d'un récidiviste condamné à 12 ans de prison pour tentative de viol par la cour d'Assises de la Vienne.

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/01/17/Tentative-de-viol-douze-ans-de-reclusion-pour-le-recidiviste-2970406>

Le procureur a prononcé ces paroles ahurissantes : « *Ce procès ne doit pas être celui de la victime. Elle n'est coupable de rien. **Certes, elle a fait preuve d'imprudence en rentrant seule à 3 h.** Mais nous sommes à Poitiers. Et nous ne sommes pas au Moyen âge. Je requiers quinze ans de réclusion criminelle et une période de sûreté égale à la moitié de cette peine* ».

Autrement dit, une femme qui rentrait seule à 3 heures du matin au Moyen Age faisait preuve d'imprudence et c'était un élément à décharge pour son violeur ? Une femme qui, dans les territoires perdus de la République, en 2017, rentre seule à 3 heures du matin, fait preuve d'imprudence et ce serait un

élément à décharge pour son violeur ? C'est cela qu'il faut comprendre ? J'avoue ne pas comprendre que le procureur puisse évoquer, fût-ce en passant, cet élément dont on comprend qu'il a été utilisé par l'avocat de la défense ( qui a poussé le bouchon au point d'affirmer que son client voulait seulement draguer la victime, à califourchon sur elle, après lui avoir baissé pantalon et culotte...).

Que les femmes soient de plus en plus souvent en danger la nuit (la faute à qui ?), c'est un fait. Qu'elles en arrivent à devoir prendre des précautions, se faire accompagner, prendre des cours de self-défense, éviter de sortir (comme si c'était et juste et toujours possible), c'est une réalité. Réalité qui devrait mobiliser toutes les féministes de France et de Navarre qui se garderont bien de lever le petit doigt à ce sujet, elles seraient obligées de montrer du doigt les auteurs des agressions sexuelles... Pas d'amalgame...

Ici, le violeur semble bien un obsédé, violeur en puissance, danger permanent... Jeunes filles et jeunes femmes de la Vienne vous pouvez dormir sur vos deux oreilles, le violeur a été condamné à 12 ans de prison dont 8 ans sûrs... Récidiviste il avait été condamné en 2009 à 6 ans de prison avec un suivi sociojudiciaire de dix ans... Très efficace, le suivi sociojudiciaire... Alors qu'une bonne castration...

Je rêve, quand je lis de telles aberrations, à cette ancienne histoire d'une femme vétérinaire violée par deux hommes. Elle leur fait croire qu'elle a apprécié et les entraîne chez elle, elle leur fait boire un anesthésiant et quand ils se réveillent... ils sont castrés. Magnifique.

Parce que même si le violeur de l'histoire est en prison pour 8 ans, il en est tant d'autres qui rôdent...